600 millions de **kWh éoliens** en **2020, 7%** de la **consommation énergétique** en **2050** :

Une ambition de la Confédération qui impose une production d'énergie raisonnée et responsable

Conscientes de leurs responsabilités, les trois communes de la Vallée de Joux (Le Chenit, L'Abbaye et Le Lieu) propriétaires de la Société Électrique de la Vallée de Joux (SEVJ) ont mandaté celle-ci pour valoriser au mieux les ressources renouvelables de notre région.

Le parc éolien Eoljoux, en développement sur notre territoire, répondra aux objectifs fixés par la Confédération et le Canton d'exploiter les ressources renouvelables indigènes et produira la totalité des besoins d'électricité de notre Vallée.

Photo : D.R.

10 août 2016

DOSSIER DE PRESSE EOLJOUX

EOL JOUX
Parc éolien de la Vallée de Joux

LES ENJEUX POUR LA SUISSE

Quels sont les enjeux énergétiques de la Suisse ?

L'augmentation de la consommation

L'augmentation constante de la consommation d'électricité ne fait plus débat. **Notre consommation augmente en moyenne de près de 1 milliard de kWh par an depuis 1960** au point que l'AES (Association des entreprises électriques Suisses) estime que dans le meilleur des scénarios possibles, la consommation Suisse continuera d'augmenter jusque dans les années 2030 pour se stabiliser vers 70 milliards de kWh. De plus, dans le scénario d'évolution démographique présenté par l'Office fédéral de la statistique (OFS) **la population de la Suisse devrait augmenter de 13% d'ici 2050, pour passer de 7,95 millions à 9,0 millions d'habitants.**

La pénurie d'énergie fera de l'électricité une énergie de substitution

Une grande partie de l'énergie utilisée aujourd'hui dans le monde provient de gisements de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) ou d'uranium. Ces gisements, ces stocks, constitués au fil des âges et de l'évolution géologique, sont en quantité limitée, ils sont épuisables.
De plus, les combustibles fossiles contribuent massivement au réchauffement progressif de la planète à cause du gaz carbonique (CO_2) rejeté dans l'atmosphère.

L'énergie électrique, facilement transformable en chaleur ou en force est alors utilisée comme énergie de substitution pour réduire la consommation d'énergie fossile émettrice de CO_2.
La volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre entrainera une augmentation de la consommation électrique. Selon les chiffres de l'Office fédéral de l'énergie (OFE), l'augmentation de pompes à chaleur électriques entrainera une augmentation de la consommation d'électricité.

Les programmes de mobilité des différents cantons visent tous à une amélioration des transports publics qui produira immanquablement une augmentation de la consommation électrique (train, tram, trolleybus).

La technologie des voitures électriques connaît une évolution telle que les produits proposés pour le trafic urbain vont connaître un succès qui fera également augmenter la consommation électrique. Ces exemples sont bien sûr à féliciter, ayant un potentiel de diminution de consommation des énergies fossiles (et donc de production de CO_2) considérable. Ils auront cependant une forte influence sur les besoins d'électricité ces prochaines décennies.

Le démantèlement des centrales nucléaires vieillissantes

La Suisse compte actuellement sur 5 centrales nucléaires pour assurer une partie de son approvisionnement énergétique. Suite à l'explosion du réacteur de la centrale nucléaire de Fukushima au Japon le 11 mars 2011, le Conseil fédéral a décidé le 25 mai de la même année de continuer avec les centrales nucléaires suisses le temps de leur durée d'exploitation conforme à la sécurité. Passé ce délai, elles ne seront pas remplacées par de nouvelles centrales nucléaires. Selon cette hypothèse, les trois premières centrales (Beznau I, Beznau II et Mühleberg) construites vers 1970, d'une puissance chacune d'environ 360 MW, devraient terminer leur production à l'horizon 2020 et la centrale nucléaire de Leibstadt devrait s'arrêter en 2034[1], de sorte qu'en 2035 **la production de plus de 3200 MW fournissant aujourd'hui près de 40% de l'électricité à la Suisse disparaîtra !**

Les économies d'énergie

Selon l'agence suisse pour l'efficacité énergétique **le potentiel d'économie, sans perte de confort, s'élèverait à 32%.** L'efficacité énergétique joue ainsi

1 *Des prolongations raisonnables pourront être octroyées pour autant que la sécurité soit garantie.*

un rôle primordial dans la maîtrise de l'énergie d'autant plus important que l'exploitation de ce potentiel prendra le temps nécessaire au remplacement de presque tous les appareils électriques en fonction actuellement.

Les objectifs ambitieux de la Confédération sont d'exploiter ce potentiel pour stabiliser la consommation d'électricité au niveau de 2006 jusqu'en 2020.

Le Développement Durable

La mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 représente un défi de taille. La Suisse devra conduire une politique stricte en matière de développement durable **si elle veut revenir, comme elle l'annonce, d'ici 2020 à un niveau d'émissions de gaz à effet de serre inférieur à celui de 1990, soit une baisse de 20% minimum.**

La Renaturation des cours d'eau

L'initiative fédérale « Eaux vivantes », visant à renaturer les cours d'eau a pour objectif de redonner plus de vie aux cours d'eaux et de supprimer les fluctuations de débits dus à la production d'électricité. **Cette initiative pourrait être à l'origine de la perte de 4 000 millions de kWh.**
On constate donc que les intérêts de la protection de la nature, de la faune et du paysage sont non seulement contraires à la construction de nouvelles centrales hydrauliques de production mais dans certains cas remettent en cause les centrales existantes ou leur potentiel de production.

Parallèlement à la sortie du nucléaire, nous devrons également faire face à une hausse de la consommation d'électricité.
À l'avenir, la combinaison de ces deux facteurs posera problème.
Le remplacement de la production des centrales nucléaires par des énergies renouvelables doit impérativement commencer maintenant.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pourquoi la Suisse doit-elle engager la transition énergétique à l'instar des pays européens ?

Aujourd'hui en Suisse, l'énergie est issue à 55% de l'énergie hydraulique et à 40% du nucléaire. 3% proviennent des centrales thermiques et 2% de l'incinération de déchets, du soleil et du vent.

LE MIX DE PRODUCTION SUISSE (2014)

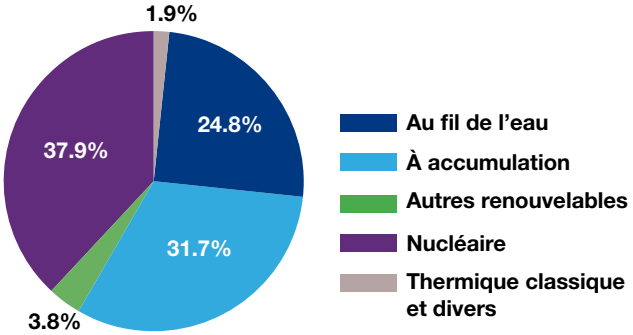

Source : Office Fédéral de l'Énergie (OFE). Statistique globale suisse de l'énergie 2014
© AES 2015

Le potentiel hydraulique étant presque épuisé et les centrales nucléaires vieillissantes n'étant pas remplacées, les énergies renouvelables sont un moyen de compenser la pénurie d'énergie qui s'annonce.

Selon l'art. 89 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, « *dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons s'emploient à promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement, ainsi qu'une consommation économe et rationnelle de l'énergie* ».

De par sa situation, sa connexion au marché européen de l'électricité et sa force hydraulique précise à la seconde, la Suisse joue le rôle de plateforme de l'électricité en Europe. C'est par elle que transite un dixième de la quantité totale d'électricité échangée entre les pays européens. Cet échange transfrontalier est aussi ancien que l'approvisionnement électrique lui-même.

La Suisse est ainsi directement concernée par la feuille de route de l'Union Européenne pour l'énergie à l'horizon 2050 qui vise à accéder d'ici au milieu du siècle à un secteur de l'énergie sûr, compétitif et émettant peu de CO_2 ; et qui indique aussi la voie de développement à suivre avec pour objectif la décarbonisation du système énergétique.

La transformation de l'infrastructure d'approvisionnement en énergie et en électricité et des installations de production dans les pays de l'UE est ainsi envisagée avec :

- 55% d'énergies renouvelables
- 80 à 95% d'émissions en moins
- 40% d'économie d'énergie.

Une politique énergétique et climatique détachée du contexte européen n'est pour la Suisse ni judicieuse ni réellement possible. Il convient alors de tenir compte de la situation spécifique de la Suisse afin que ses ressources puissent être développées judicieusement.

L'ÉOLIEN EN SUISSE

L'éolien en Suisse : une ressource à exploiter

La promotion des énergies renouvelables est l'un des quatre piliers de la politique énergétique de la Confédération. Dans le domaine électrique, la rétribution à prix coûtant (RPC) a été mise sur pied afin de rémunérer au prix coûtant les kWh produits à partir des énergies renouvelables. Ce plan, issu de la révision de la loi sur l'énergie en janvier 2009, vise à augmenter d'ici à 2030 la production d'électricité d'origine renouvelable de 5 400 millions de GWh, ce qui représente un peu moins de 9.5% de la consommation actuelle.
La rétribution à prix coûtant est prévue pour les technologies suivantes: la force hydraulique (jusqu'à 10 mégawatts), le photovoltaïque, l'énergie éolienne, la géothermie, la biomasse et les déchets qui en provienne.

En Suisse, l'énergie éolienne présente un potentiel théorique élevé, qui est toutefois réduit par un grand nombre de critères d'exclusion : force du vent local, surfaces forestières, inclinaison de la pente, type de terrain à bâtir et urbanisation.
Et par des procédures de planification d'installations éoliennes qui comporte plusieurs niveaux et sont relativement complexes. Il est nécessaire d'obtenir un plan directeur cantonal, un plan d'utilisation communal et enfin un permis de construire.
Aujourd'hui, l'énergie éolienne représente environ 0,2% de la consommation d'électricité en Suisse (30 000 foyers). Pourtant, parmi les nouvelles énergies renouvelables, c'est la force éolienne qui s'avère la moins onéreuse et les hauts du Jura et des Alpes sont très propices à la production de cette énergie.
Des dizaines de projets de développement sont toutefois en cours de sorte que la part de l'éolien dans le mix énergétique augmentera au cours des prochaines années. Parmi les énergies subventionnées, **les projets éoliens représentent 28%** du potentiel annoncé contre 19% pour le solaire, 33% pour la mini-hydraulique et 20% pour la biomasse. Ceci démontre bien que l'éolien a un rôle primordial à jouer dans la transition énergétique avec un potentiel énorme également en Suisse.
Si l'on considère la totalité du cycle de vie d'un parc, les émissions de CO_2 sont très faibles et l'énergie est relativement bon marché avec un potentiel fort de développement pour le marché du travail suisse dans les hautes technologies.
Cependant, le nombre limité de sites appropriés en Suisse et la forte densité de population rendent difficile le développement des projets.

Une acceptation toujours plus grande de l'énergie éolienne par la population ainsi qu'une amélioration des procédures de planification et d'autorisation sont indispensables.

STATISTIQUES RPC AU 1ER JUILLET 2016

- **31 projets réalisés pour 77 GWh/an**
- **554 projets acceptés, pas encore réalisés pour 2068 GWh/an**
- **350 projets en liste d'attente pour 1480 GWh/an**

EOLJOUX, UNE DÉMARCHE RESPONSABLE

Pourquoi le projet de parc éolien Eoljoux est une démarche raisonnée et responsable ?

Sans électricité, presque plus rien ne fonctionne. Les coupures de courant comme celles qu'ont connues les CFF à l'été 2005, laissant des milliers de pendulaires désarmés, marquent les esprits. De tels événements montrent qu'il est primordial de pouvoir compter sur un approvisionnement en électricité fiable au quotidien. Il s'agit d'un des plus importants défis de ce monde pour les deux prochaines décennies : pénurie de pétrole, centrales nucléaires vieillissantes dont leur remplacement n'est pas souhaité, lutte contre le réchauffement climatique, etc…

La loi sur l'énergie indique notamment que « *L'approvisionnement énergétique relève des entreprises de la branche énergétique. La Confédération et les cantons instaurent les conditions générales permettant à ces entreprises d'assumer leurs tâches de manière optimale dans l'optique de l'intérêt général.* »
Par notre projet de parc éolien, nous contribuons ainsi à atteindre les objectifs de la Confédération permettant de diminuer la part d'énergie fossile consommée en Suisse et d'augmenter celles des énergies renouvelables.

Eoljoux permet de faire face à l'augmentation constante de la consommation électrique, à la fin de vie des centrales nucléaires vieillissantes et participe à la stabilité des prix de l'électricité.
Nous contribuons ainsi à l'indépendance énergétique de la Vallée de Joux et de la Suisse, et démontrons la volonté de nos communes et de la SEVJ d'assumer leurs responsabilités en produisant chez nous une énergie propre correspondant le mieux possible aux besoins de la Vallée et aux ressources renouvelables dont nous disposons.

EOLJOUX, UN PROJET DE TERRITOIRE

Eoljoux, un parc éolien de la Vallée pour la Vallée

Conscientes de leurs responsabilités face aux défis climatique et énergétique (réchauffement, pénurie, vieillissement des centrales actuelles, abandon du nucléaire, etc.) les trois communes de la Vallée de Joux (Le Chenit, L'Abbaye et Le Lieu), propriétaires de la Société Électrique de la Vallée de Joux (SEVJ), ont mandaté celle-ci pour valoriser au mieux les ressources renouvelables de notre région.

Après plusieurs adaptations dictées par les études d'impacts, les mesures de vent, l'évolution de la technologie, les consignes du Conseil d'État vaudois et de l'Office Fédéral de l'Environnement, le projet de parc éolien Eoljoux, en développement sur notre territoire depuis plus de 10 ans, se dessine aujourd'hui autour de :

- 7 éoliennes prévues sur les alpages du Grand-Plat de Bise et du Grand-Plat de Vent (sur le territoire de la Commune du Chenit) pour une puissance totale de 21 MW environ ;
- Qui produiront en moyenne 55 millions de kilowattheures par an (KWh/an) équivalents à la consommation électrique annuelle de la Vallée de Joux industrie comprise.

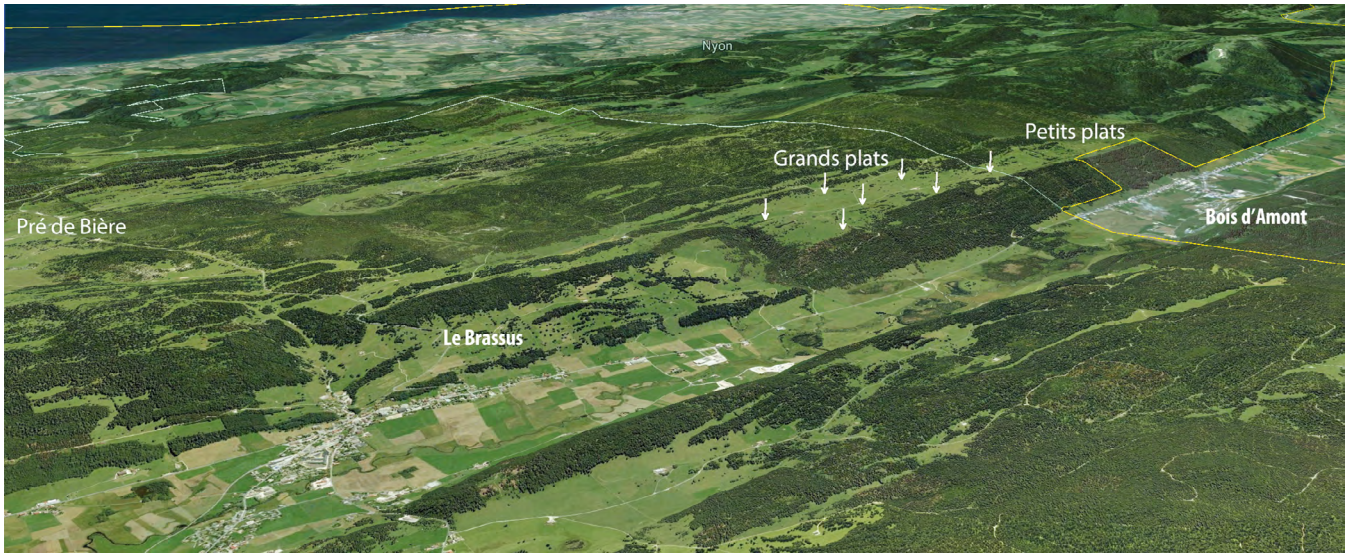

Carte de positionnement des éoliennes

- Qui assureront à la commune pendant 25 ans, 210 mille francs par an liés au droit de superficie, des recettes fiscales liées à l'impôt sur la société, et des dividendes liées à l'actionnariat créé pour porter le projet.
- Qui contribueront à pérenniser en suisse une production d'électricité sans CO_2.

Pour un coût global de 60 millions de francs.

Développement

Pour satisfaire les besoins énergétiques de notre région, **la SEVJ travaille depuis 2007 sur un projet de production d'énergie renouvelable sur notre territoire**. Les hauteurs de la Vallée de Joux, sur la chaîne du Jura, bénéficient en effet de conditions de vent idéales pour l'implantation d'éoliennes.

En 2008, le projet Eoljoux remplit les conditions requises pour faire partie du programme fédéral de renforcement de la production d'énergie renouvelable, en vue d'un approvisionnement durable en Suisse, et se voit accorder, par la société Swissgrid, l'accès à la RPC (rétribution à prix coûtant).
Des études (disponibles sur www.eoljoux.ch) sur l'impact environnemental du projet ont été réalisées et les premiers résultats des études de vent ont confirmé le potentiel à disposition, justifiant ainsi pleinement la réalisation d'Eoljoux.

À la demande du Conseil d'État vaudois et de l'Office Fédéral de l'Environnement, le site du Pré de Bière, jugé (trop) centré dans le périmètre de protection (1022) de l'Inventaire Fédéral des Paysages (IFP), contrairement aux alpages situés en bordure de la zone, est abandonné et les études sont poursuivies pour la constitution du dossier du Plan Partiel d'Affectation (PPA) uniquement sur les alpages des Grands-Plats.
Le projet Eoljoux a fait l'objet de plusieurs modifications avant de définir une implantation définitive.

De manière générale, le site d'implantation est localisé dans des secteurs de pâturages ouverts, exploités de manière assez intensive. Il n'y a pas d'association végétale rare ou protégée au sens de l'Ordonnance fédérale sur la protection de la nature (LPN art.18) et les espaces suffisamment vastes des Grands-Plats nous permettent d'éviter les zones sensibles du point de vue de la flore, même si les différentes études d'impacts menées jusqu'à maintenant démontrent un faible impact du parc éolien sur la nature en général.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si la taille des éoliennes s'est élevée avec les années, leur puissance a été multipliée par 10 en 10 ans. Ainsi, alors qu'il fallait 30 éoliennes par le passé pour avoir un parc de 12 MW, il suffit aujourd'hui de 4 machines pour le même résultat. De même, une seule éolienne de 3 MW fournit assez d'électricité pour la consommation annuelle de plus de 4000 personnes.

Sur le parc Eoljoux il y aura 7 éoliennes de 3MW chacune contribuant ainsi à hauteur de 21MW en faveur de la sécurité énergétique de la Vallée de Joux.

Retombées locales

Le projet Eoljoux sera détenu au minimum à 80% par les communes de la Vallée de Joux (60%) et par la SEVJ (20%) appartenant aux communes. 15 à 20% des 60 millions du projet seront investis pour les travaux de terrassement, adaptation des accès, raccordement électrique, etc. Divers projets sont d'ores et déjà envisagés en collaboration avec le futur Parc Naturel, notamment pour étudier l'impact réel des éoliennes sur l'avifaune et pour favoriser le développement du Grand-Tétras dans la région. Ainsi, il est estimé que les bénéfices correspondent à l'investissement d'un million de francs sur le territoire communal pour préserver la zone forestière.

Par ailleurs, un retour direct de CHF 210 000 sera versé annuellement à la commune comme redevance au droit de superficie accordé au projet. Des retours financiers liés à l'exploitation (impôts et dividendes) seront également perçus par la commune.

À l'instar d'autres parcs éoliens, Eoljoux peut également induire un tourisme technologique. En effet, les aérogénérateurs sont les moulins à vent de notre siècle. Ils intéressent les visiteurs pour deux raisons principales : l'intérêt pour l'écologie, et l'intérêt pour la haute technologie.

Nous envisageons enfin un programme d'encouragement à l'économie d'énergie en soutenant la rénovation thermique des bâtiments à la Vallée de Joux

Concertation

S'agissant d'un projet local, porté par les instances publiques de notre région, nous nous sommes attachés à informer les responsables politiques, l'administration ainsi que la population de l'état d'avancement du projet, des conclusions des études d'impacts réalisées et des bénéfices pour notre territoire.

Proche de la frontière avec la France, le projet Eoljoux a également fait l'objet d'une communication officielle et publique auprès des acteurs suisses et français.
L'ensemble des démarches d'information, de communication et de concertation sont sur www.eoljoux.ch.

CALENDRIER

LES TRAVAUX EN COURS DE RÉALISATION, PLUS DE 10 ANS

Pour l'obtention du permis de construire, les opérations suivantes sont nécessaires :

✔ Constitution du dossier pour le plan partiel d'affectation (PPA) et des documents annexes (Étude d'impact sur le faune, la flore, le paysage, la forêt, le sol, etc.) a

✔ Mise en consultation de ces documents dans les services de l'État. a

✔ Mise à l'enquête publique du PPA. a

✔ Acceptation du PPA par le Conseil communal du Chenit.

➔ Études géologiques et détermination exacte de l'emplacement des éoliennes.

➔ Mise à l'enquête publique et octroi des permis de construire.

LES PROCHAINES ÉTAPES DE 2 À 3 ANS

Avant l'inauguration, les travaux suivants sont nécessaires :

➔ Commande des éoliennes (2 ans et demi de délai de livraison)

➔ Aménagement des accès.

➔ Construction des fondations.

➔ Création des raccordements électriques au réseau.

➔ Réception des composants et assemblage des éoliennes.

✔ : effectué

➔ : à réaliser

LES TRAVAUX EFFECTUÉS ET LES DATES CLÉS

2015

23 NOV. Le Conseil communal a accepté le plan partiel d'affectation (PPA) et levé les oppositions. Un référendum spontané sera organisé.

JUIL. La Municipalité du Chenit adopte et transmet au bureau du Conseil communal le préavis pour le plan partiel d'affectation (PPA).

2014

26 NOV. Mise à l'enquête publique du plan partiel d'affectation (PPA).

28 JUIN. Première Fête du Vent aux Grands-Plats.

21 MARS. Envoi par l'Etat des remarques effectuées sur notre dossier lors de l'examen préalable complémentaire.

2013

4 SEP. L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) donne son accord à Eoljoux. Cet accord a été donné après consultation de Skyguide (contrôle aérien civile et militaire) et du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

12 JUIL. Transmission des documents du PPA aux services de l'Etat pour l'examen préalable complémentaire.

Printemps. Le projet est adapté pour l'exploitation d'éoliennes Enercon E-115 de 3MW au lieu d'éoliennes Enercon E-101

2012

7 MAI. Le projet Eoljoux est intégré dans la planification éolienne cantonale mise en consultation par le Conseil d'État.

2011

9 DÉC. Eoljoux et le WWF trouvent un terrain d'entente et décident d'associer la production d'énergie éolienne aux Grands-Plats avec un programme d'économie d'énergie.

7 NOV. Réception des préavis des services (après 11 mois) sans le rapport de synthèse du SDT !

16 FÉV. Courrier du SEVEN aux entreprises électriques et promoteurs de projets éoliens précisant la volonté du Conseil d'Etat de planifier les projets éoliens

24 JAN. Le SDT confirme la reçevabilité de notre dossier et le transmet dans les services pour consultation. Contrairement à ce qui nous avais été annoncé oralement, la durée de cette consultation ne sera pas de 3 mois, mais de 6 mois. Le retour de consultation devra donc nous parvenir « *au plus tard le 7 juin 2011* » selon le SDT.

2010

7 DÉC. Lors d'une présentation à la CIPE (Commission de coordination Interdépartementale pour la protection de l'environnement), le projet Eoljoux est officiellement déposé pour une enquête préalable de trois mois dans les services de l'État.

1ER DÉC. Les documents du PPA sont acceptés par la Municipalité de la commune du Chenit (commune territoriale) pour l'envoi à l'enquête préalable dans les services de l'État.

7 JUIL. La campagne d'une année de mesure de vent est terminée.

15 JUIN. L'Office fédéral de météorologie et de climatologie donne son accord pour Eoljoux, confirmant que notre projet ne perturbera pas le radar météo de La Dôle.

MARS Réception de l'étude de protection des sols.

21 JAN. 3ème séance publique d'information sur l'état d'avancement du projet et des études d'impacts sur la faune, la flore et le paysage.

2009

7 AVRIL. Les représentants d'Eoljoux sont reçus par une déléguation cantonale menée par Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du département concerné, afin de présenter le projet.

18 MARS. Mme Josianne Aubert, Conseillère nationale, dépose une interpellation au Conseil national demandant au Conseil fédéral s'il entend reconsidérer, au vu des enjeux énergétiques primordiaux, l'interprétation des règles concernant l'implantation d'éoliennes dans une zone protégée comme les IFP.

13 MARS. La commission consultative cantonale pour la protection de la nature publie ses critères d'évaluations des projets éoliens.

2008

12 FÉV. Première séance de coordination avec les propriétaires et amodiateurs des alpages concernés.

6 FÉV. Envoi à l'Office fédéral de l'aviation d'un dossier d'annonce d'obstacle à la navigation aérienne.

15 JAN. Création d'un groupe de travail pour la communication sur le projet Eoljoux.

2007

5 DÉC. Présentation du projet aux associations de protection de la nature, à la presse et à la population de la Vallée de Joux.

30 NOV. Présentation préliminaire du projet à l'inspecteur forestier.

23 NOV. Présentation du projet à la Municipalité de la commune de Bière, propriétaire de l'alpage du Pré-De-Bière.

22 OCT. Visite du site par un représentant de la société Enercon, fabricant des éoliennes prévues, pour la validation du projet.

10 JUIL. Présentation préliminaire du projet à la conservation de la faune au SFFN.

23 MAI. Présentation préliminaire du projet à la conservation de la flore au SFFN (Service cantonal des forêts, de la faune et de la nature).

19 AVRIL. Présentation préliminaire du projet au SEVEN (Service cantonal de l'environnement et de l'énergie).

2006

24 DÉC. Installation d'un anémomètre sur l'antenne du Marchairuz et début des mesures de vent.

1ER NOV. Le Conseil d'administration de la SEVJ vote à l'unanimité un crédit d'étude et mandate le bureau KohleNusbaumer pour une étude de faisabilité.

SEP. Prise de contact avec le bureau KohleNusbaumer, spécialisé dans la planification de parcs éoliens.

2005

25 NOV. Une déléguation du Conseil d'administration et des cadres de la SEVJ visitent le chantier de construction de l'éolienne de Collonges en Valais.

3 NOV. Réunion avec le Président du Parc Jurassien Vaudois.

23 JUIN. Réunion à Berne avec Monsieur Walter Steinmann, Directeur de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

JUIN Une étude préliminaire est effectuée afin de déterminer les possibilités locales d'installer des éoliennes à la Vallée. Plusieurs sites sont pré-sélectionnés en fonction de la qualité des vents estimés à l'aide d'outils informatiques.

LES PORTEURS DU PROJET EOLJOUX

La Commune du Chenit, actionnaire principal de la SEVJ SA est également commune territoriale du projet de parc Eoljoux.

La Commune de l'Abbaye, actionnaire de la SEVJ SA a dès le début du projet manifesté sa volonté de participer à cet important projet régional.

La Commune du Lieu, actionnaire de la SEVJ SA a dès le début du projet manifesté sa volonté de participer à cet important projet régional.

La Ville de Lausanne, Propriétaire de l'alpage des Amburnex situé à proximité immédiate des éoliennes prévues et déjà partenaire de RhônEole, la Ville de Lausanne se réjouit de participer à ce projet.

TOUT SAVOIR SUR L'ÉOLIEN

Le vent est une source d'énergie utilisée depuis des siècles par l'homme pour faire avancer les bateaux, moudre du grain ou pomper de l'eau. Aujourd'hui, avec les avancées technologiques, le vent sert aussi à produire de l'électricité.
L'éolien est une énergie renouvelable, c'est-à-dire une énergie que l'on peut exploiter sans épuiser les réserves terrestres. L'utilisation du vent permet ainsi de pallier à l'épuisement inévitable des autres énergies dites « fossiles » qui s'amenuisent chaque fois qu'on les utilise comme le pétrole, le charbon, le gaz ou l'uranium.
La production d'énergie éolienne est variable car dépendante du vent à endroit donné mais elle peut être atténuée par :

- Les régimes climatiques différents des régions en Suisse : la production éolienne n'est jamais nulle à un instant T.
- Les grandes tendances annuelles des régimes de vent qui sont connues : les vents sont plus fréquents en hiver et correspondent à une demande en électricité plus forte.

La variabilité n'est pas un problème en soi, ce qui importe est l'ajustement de l'équilibre offre/demande, la demande elle-même variant en fonction de la météo, la saison on encore l'heure de la journée.

L'amélioration des systèmes de prévisions météorologiques et le développement des logiciels permettent aujourd'hui de prévoir la production éolienne avec une fiabilité de plus en plus élevée.

L'éolien est une énergie entièrement réversible

Contrairement à beaucoup d'autres énergies, l'énergie éolienne est entièrement réversible, c'est-à-dire qu'en fin d'exploitation, le site d'implantation retourne immédiatement à sa vocation d'origine, pas de dépollution nécessaire. Une éolienne peut être démontée en quelques jours.
Aussi, avant même l'installation des éoliennes, le règlement du PPA prévoit les modalités de remises en état du site une fois l'exploitation terminée et le démantèlement est à la charge de l'exploitant du parc éolien.

Les constituants d'une éolienne

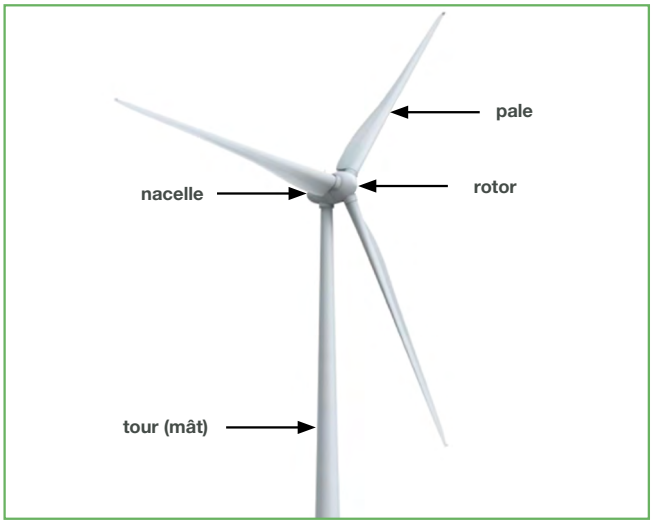

La tour d'une éolienne supporte la nacelle et le rotor. Cette tour tubulaire d'acier ou de béton est fabriquée par sections qui sont assemblées sur site. Sa forme est celle d'un tronc conique de manière à augmenter la résistance tout en utilisant moins de matériau.

Le rotor est constitué de pales montées sur un moyeu. Il assure une fonction essentielle : transformer l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique, laquelle pourra ensuite être transformée en énergie électrique.

Les pales sont réalisées en fibre de verre et en matériaux composites, notamment avec de la fibre de carbone (légère et résistante).

La nacelle est une véritable salle des machines perchée dans le ciel. Elle contient les principaux constituants d'une éolienne, entre autres la génératrice, le système de freins et différents équipements automatisés d'avertissement.

Ainsi, une éolienne moderne est un savant assemblage de différentes technologies : mécanique, électricité, électronique, informatique et télécommunications.

Ce document a été élaboré en s'appuyant sur les rapports,
les actualisations et les informations fournies par
l'AES, SuisseEole, l'OFS, l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique, l'OFEN, la SEVJ.

Contact presse : LAURENT REYMONDIN
laurent.reymondin@eljoux.ch - 079 691 08 69

Contact Eoljoux : LAURENT REYMONDIN
laurent.reymondin@eljoux.ch - 079 691 08 69

Contact SEVJ : ALAIN BOURQUI
alain.bourqui@sevj.ch - 021 845 13 13